



Liquidation amiable sarl et problème impayé préavis

Par **zabetmanu**, le **18/10/2011** à **11:02**

Bonjour, rnNous sommes en liquidation amiable pour une SARL, nous avons déjà engagé en un mois plus de 8000 euros de nos deniers personnels pour assurer cette liquidation (TVA, Urssaf et autres cotisations, fournisseurs, comptable, frais divers de cessation..) alors qu'un seul des 3 associés a un emploi, 1 est au chômage et moi la gérante je n'ai plus aucune ressource. Bref nous sommes à jour de toutes nos dettes mais nous sommes dans l'incapacité financière d'honorer notre préavis de 6 mois pour notre local commercial (2 mois payés + proposition au propriétaire de conserver les 2 mois de caution versés alors que nous avons effectué de nombreuses améliorations dans le local). rnMa question : que risque-t-on en cas de non paiement de ce préavis ? Peut-on nous obliger à payer (envoi huissier ou prélèvement sur salaire ?)?